

DEPARTEMENT DU NORD

-----

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

-----

**VILLE d'HAZEBROUCK**

-----

**OBJET**

**N°2023/201**

**FONCTION PUBLIQUE (4.1)**

**Actualisation du tableau des effectifs  
de la ville d'Hazebrouck modification  
du temps de travail d'un emploi**

Envoyé en préfecture le 02/01/2024

Reçu en préfecture le 02/01/2024

Publié le

ID : 059-215902958-20231220-DEL201CM201223-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
des Délibérations du Conseil Municipal**

**d'HAZEBROUCK**

**SEANCE DU MERCREDI 20 DECEMBRE 2023**

L'An deux mille vingt-trois, le vingt décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le douze décembre deux mille vingt-trois.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 25 Absents ayant donné pouvoir : 9 Absent : 1

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,  
M. Philippe GRIMBER, Mme FLORQUIN-BLONDEL, Mme Florence BRISBART, Mme Audrey SCHERRIER, M. Gaël DUHAMEL, Mme Céline SAUZEAU, Mme Elise DORMION-ROUSSEZ, M. Michel DUHOO, M. Henri BURGHELLE,  
Adjoints,

M. DENTENER, Mme FERLIN, M. FIOEN, Mme DELECOEUILLERIE, M. DELVA,  
Conseillers Municipaux Délégués,

M. LECLERCQ, M. SOOTS Mme NUNS, Mme SCHOONHEERE, Mme DEPELCHIN, M. DECOOPMAN, Mme LIONET, Mme BELVAL, Mme REYNAERT, Mme DAUCHEZ,  
Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme ANDRE	qui a donné pouvoir à Mme BRISBART
Mme BOUQUET	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
M. Philippe DUHAMEL	qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL
M. DEVOS	qui a donné pouvoir à M. SOOTS
Mme PATOUX	qui a donné pouvoir à Mme SCHOONHEERE
M. MEIRLAND	qui a donné pouvoir à M. LECLERCQ
M. TIBERGHIE	qui a donné pouvoir à M. DECOOPMAN
M. COTTE	qui a donné pouvoir à Mme DEPELCHIN
M. PERLEIN	qui a donné pouvoir à Mme DAUCHEZ

**ABSENT :**

M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Madame Elise DORMION-ROUSSEZ

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet ;

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 portant transformation de la fonction publique ;

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complets nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant le tableau des effectifs ;

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi permanent d'agent de propreté dans le grade d'adjoint technique à temps non complet (17,5 heures à 20 heures hebdomadaires) ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 07/12/2023 ;

**IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- D'approuver la suppression, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, d'un emploi permanent d'agent de propreté dans le grade d'adjoint technique à temps non complet (17,5 heures hebdomadaires),

- D'approuver la création, à cette même date, d'un emploi permanent d'agent de propreté dans le grade d'adjoint technique à temps non complet (20 heures hebdomadaires),

- De modifier comme suit le tableau des emplois :

GRADE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Adjoint technique	C	104	104,07	1 TNC (20H)

- De dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi et grade ainsi créés sont inscrits au budget.

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**LE VOTE a donné les résultats suivants :**

**ADOPTE à L'UNANIMITÉ  
(34 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus  
(suivent les signatures)  
POUR COPIE CONFORME**



Le Maire,  
Vice-Président du Conseil  
Départemental du Nord,  
  
Valentin BELLEVAL



Le Secrétaire de séance,  
  
Elise DORMION-ROUSSEZ